

Le gentilhomme huissier de la Verge noire apporte le message suivant:—

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

La Chambre, en conséquence, se rend au Sénat;

Et à son retour:

M. St-Laurent présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, qui est lu une première fois.

M. l'Orateur rapporte que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et qu'afin d'éviter les erreurs il en a obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Au moment où vous reprenez vos travaux, notre pays a l'honneur de recevoir la visite de Leurs Altesses royales la princesse Élisabeth et le duc d'Édimbourg. Le plaisir manifeste que cause à la population du Canada la guérison rapide de Sa Majesté le Roi, laquelle a permis de reprendre les préparatifs de cette visite, témoigne hautement de son profond attachement à la Couronne.

Si vous avez été convoqués cette année à une seconde session, c'est surtout afin de vous inviter à étudier une mesure tendant à assurer plus de sécurité aux personnes âgées à la faveur de pensions ne comportant pas l'évaluation des ressources, que toucheront, de plein droit, tous les Canadiens âgés de plus de soixante-dix ans admissibles au chapitre de la résidence, et à créer une caisse constituée de cotisations prélevées à cette fin.

L'inscription de toutes les personnes âgées de soixante-dix ans ou plus a été entreprise avec succès, et les préparatifs administratifs sont déjà en bonne voie afin d'assurer, une fois approuvée la mesure législative nécessaire, le prompt versement de la pension à tous les admissibles à compter de janvier 1952. On estime que, durant la première année de son application, plus de 700,000 personnes seront admissibles.

Cette mesure, visant au bien-être de notre population âgée, a pour objet de compléter le programme de sécurité du vieil âge que mon Gouvernement a annoncé à la session du début de cette année, alors qu'ont été adoptées des mesures législatives prévoyant la participation du pouvoir central à l'aide aux personnes âgées de soixante-cinq à soixante-dix ans.

Mes Ministres continuent à accorder une attention constante à l'effort national en vue d'assurer, en collaboration avec les autres pays soucieux de la paix, la sécurité de notre pays.

Les troupes canadiennes reçoivent un plein appui en Corée, où elles secondent de façon remarquable l'intervention des Nations Unies en vue de faire échec à l'agression.